

[dodis.ch/55178](http://dodis.ch/55178)

*Discours du Président de la Confédération Villiger devant l'Assemblée générale de l'ONU à New York le 10 septembre 2002<sup>1</sup>*

[ADHÉSION DE LA SUISSE À L'ONU]

[New York,] 10 septembre 2002

I.

Par votation populaire du 3 mars de cette année, le peuple suisse a décidé d'adhérer à l'Organisation des Nations Unies.<sup>2</sup> Vous avez aujourd'hui accepté notre demande d'adhésion. Et je suis fier d'abord que vous accueilliez la Suisse au sein d'une organisation si importante. Je suis fier ensuite de pouvoir confirmer notre volonté d'adhésion, au nom du peuple suisse. Ce jour représente beaucoup pour la Suisse. Comme notre pays réunit quatre cultures et quatre langues nationales, à savoir l'allemand, le français, l'italien et le romanche, je me permettrai de m'adresser à vous dans trois de ces langues.

II.

Je commencerai par remercier tous les membres de l'Assemblée générale d'accueillir la Confédération suisse parmi les Nations Unies. Mes remerciements vont aussi<sup>3</sup> au ministre français des affaires étrangères,<sup>4</sup> à nos pays voisins et à tous les États qui ont déposé ou co-parrainé la résolution d'adhésion. Je remercie également les représentants des groupes régionaux et notre État-hôte pour leurs paroles bienveillantes. Enfin, notre reconnaissance et notre gratitude sont acquises au secrétaire général de l'ONU pour son indéfectible engagement.

III.

L'Organisation des Nations Unies est plus nécessaire que jamais. Il n'est pas tolérable que perdurent des écarts de richesse à l'échelle planétaire. En de trop

<sup>1</sup> CH-BAR#J1.346#2013/189#1065\* (25). Ce discours est prononcé par le Chef du DFF, le Président de la Confédération Kaspar Villiger, le 10 septembre 2002 devant l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. La version ici éditée contient les notes manuscrites du Conseiller fédéral Villiger. Une version modifiée du discours est éditée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale du 10 septembre 2002, cf. UN doc. A/57/PV.1, pp. 10–13, où les passages en allemand et en italien sont traduits en français. Ce procès-verbal est également disponible en traduction anglaise. Pour les versions française et anglaise du procès-verbal, cf. le facsimilé [dodis.ch/55178](http://dodis.ch/55178).

<sup>2</sup> Cf. l'Arrêté du Conseil fédéral constatant le résultat de la votation populaire du 3 mars 2002 du 26 avril 2002, FF, 2002, I, pp. 3452–3455. 54,6% des participants et participantes à la votation ont voté pour une adhésion à l'ONU, 45,4% contre. À propos de la votation du 3 mars 2002, cf. la compilation thématique Votation sur l'adhésion à l'ONU (2002), [dodis.ch/T1773](http://dodis.ch/T1773).

<sup>3</sup> Note manuscrite: tout particulièrement.

<sup>4</sup> Note manuscrite: mais aussi.





*Jan Kavan (en haut au centre) préside pour la première fois une réunion lors de la 57<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale, mardi 10 septembre 2002 à New York. Le Président de la Confédération Kaspar Villiger (en bas au centre) s'adresse lui pour la première fois à l'Assemblée, au nom de la Suisse en tant que nation membre. Le Secrétaire général Kofi Annan (à gauche) et l'ancien Président de l'Assemblée Han Seung-soo (à droite) entourent Kavan. (Keystone-SDA, AP Photo, Stephen Chernin, 10078070 (RM)).*

nombreux endroits du monde, la paix n'est encore qu'un rêve. Trop de conflits sont<sup>5</sup> résolus non par le droit mais par la force. Poussés par tous ces maux, des millions de personnes fuient leur pays. Le terrorisme est devenu une menace pour le monde entier. L'équilibre écologique d'une grande partie du globe est menacé.

Saurons-nous apporter une réponse à ces problèmes<sup>6</sup> – sur cette question repose le destin du monde. Ces problèmes sont l'affaire de tous. Un État seul, aussi grand soit-il, n'est pas en mesure de les résoudre. Il est dans notre intérêt à tous qu'une organisation universelle relève le défi. Cette organisation universelle ne peut être que l'ONU. C'est pourquoi l'ONU est si importante pour l'humanité. Nous en étions déjà conscients alors que nous n'en étions pas membres. Aussi,

<sup>5</sup> *Note manuscrite:* abordés sous l'angle de la force plutôt que du droit. *Cet ajout est très probablement utilisé dans le discours devant l'Assemblée générale, cf. le procès-verbal de l'Assemblée générale dans le fascimilé [dodis.ch/55178](http://dodis.ch/55178).*

<sup>6</sup> *Note manuscrite:* ?

depuis de nombreuses années, nous prenons une part active aux institutions de l'ONU. Le peuple suisse a toujours soutenu cette participation. Un solide partenariat s'est construit au fil des ans. En tant qu'État observateur, nous pratiquons déjà l'esprit de bon voisinage prôné par la Charte des Nations Unies.

#### IV.

Pourtant l'adhésion pleine et entière n'est pas allée de soi. Nombre de mes concitoyens étaient partagés.

D'un côté, la justice, la paix et la solidarité sont des valeurs phares aussi bien pour notre démocratie que pour l'ONU. Elles sont inscrites dans le préambule de la Charte des Nations Unies et dans celui de la Constitution suisse. Nos objectifs de politique extérieure concordent avec les objectifs de l'ONU. Nous sommes fiers et reconnaissants que Genève soit un des sièges des Nations Unies.<sup>7</sup> Nous savons aussi depuis toujours combien le droit international est important – d'autant plus pour un petit État qui dispose de peu de moyens de coercition. Nous savons enfin que l'ONU est un instrument incontournable pour tenter de substituer le droit à la force. Toutes ces raisons parlaient pour l'adhésion.

Mais un grand nombre de Suisses doutaient. Ils se demandaient si l'ONU était vraiment en mesure d'atteindre ses buts. Le droit de veto des membres permanents du Conseil de sécurité ne s'accordait pas, pour beaucoup d'entre eux, avec leur conception de la démocratie. Ils craignaient également que l'entrée à l'ONU nuise à notre neutralité, laquelle est profondément ancrée dans l'esprit de notre peuple.

Die Willensnation Schweiz verfügt nicht über die Binderkräfte einer gemeinsamen Kultur und Sprache. Ein Element des nationalen Zusammenhalts ist die direkte Demokratie, also das Recht des Volkes, alle wesentlich politischen Entscheide an der Urne zu fällen. Es war deshalb selbstverständlich, dass nur das Volk über den UNO-Beitritt befinden konnte. Nach einer intensiven und kontroversen innenpolitischen Auseinandersetzung haben Volk und Kantone dem Beitritt zugestimmt. Das Schweizer Volk steht hinter den Zielen und Bestrebungen der Vereinten Nationen. Unsere Vertreter in Ihrer Organisation werden in der UNO konstruktiv und im Sinne des Volkswillens mitarbeiten.

#### V.

In unserem Beitritts-gesuch haben wir auf die Neutralität der Schweiz hingewiesen.<sup>8</sup> Sie ist in ihrem Grundgehalt eine prinzipielle Absage an Krieg und Gewalt zur Bewältigung von Konflikten. Sie ist seit Jahrhunderten eine Maxime unserer Aussenpolitik. Sie war aber immer auch ein Mittel der nationalen Kohäsion.<sup>9</sup> In Zeiten grosser europäischen Konflikte wäre unser Land der vier Kulturen ohne

<sup>7</sup> Cf. QdD 15, doc. 6, [dodis.ch/45](http://dodis.ch/45), et doc. 8, [dodis.ch/119](http://dodis.ch/119), ainsi que le projet de lettre du Chef du DPF, le Conseiller fédéral Max Petitpierre, au Secrétaire général de l'ONU, Trygve Lie, en annexe du procès-verbal délibératif de la 78<sup>ème</sup> séance du Conseil fédéral du 22 octobre 1946, [dodis.ch/49072](http://dodis.ch/49072).

<sup>8</sup> Für das Beitritts-gesuch vgl. die Zusammenstellung [dodis.ch/C2250](http://dodis.ch/C2250), insbesondere das Schreiben des EDA an Jenö Staehelin, Botschafter bei der Mission der Schweiz bei der UNO in New York vom 20. Juni 2002, [dodis.ch/62675](http://dodis.ch/62675). Das Beitritts-gesuch wurde dem UNO-Generalsekretär Kofi Annan am 17. Juli 2002 in New York übergeben, vgl. [dodis.ch/62680](http://dodis.ch/62680).

<sup>9</sup> Note manuscrite: des nationalen Zusammenhalts.

Neutralität möglicherweise auseinandergebrochen. Aus allen diesen Gründen bedeutet die Neutralität unserem Volk viel.

Aber unsere Neutralität ist keine egoistische. Sie verschliesst nicht die Augen vor Unrecht und Armut. Sie verbietet uns nicht, die Stimme dort zu erheben, wo Unrecht benannt werden muss. Unsere Neutralität ist gepaart mit Solidarität, welche in unserem Volk ebenso tief verankert ist. Die Schweiz wird sich nicht an allfälligen friedenserzwingenden Operationen beteiligen. Aber sie wird zur Verfügung stehen, wo es um friedenserhaltende oder humanitäre Einsätze geht.

À la veille du premier anniversaire de la tragédie du 11 septembre, je voudrais affirmer qu'il n'y a jamais eu<sup>10</sup> – qu'il n'y aura jamais de neutralité envers le terrorisme ni envers le crime. C'est pourquoi la Suisse participe activement à la lutte contre le terrorisme.

## VI.

Ispireremo la nostra collaborazione in seno all'ONU ai nostri valori basilari: pace, democrazia, dignità dell'essere umano, neutralità e solidarietà. Ci impegneremo a favore della tutela dei diritti dell'uomo e della dignità umana anche nelle situazioni di guerra. Siamo fautori di un buon governo, della tutela dell'ambiente, di uno sviluppo sostenibile e di sane condizioni quadro per un'economia mondiale aperta. Questi valori e interessi sono condivisi anche dall'ONU.

La Suisse est un petit pays, mais, forte de plusieurs siècles d'indépendance, elle a confiance en elle-même. Elle n'hésitera jamais à faire entendre sa voix, même si cette voix est dérangeante. Néanmoins, ce sera toujours pour défendre les valeurs dont je viens de parler.

Cependant la Suisse connaît la valeur de la modestie et est consciente de ses limites. Si nous parvenons, par notre contribution, à ce que les idéaux de l'ONU deviennent plus tangibles, si nous réussissons, avec vous, à apporter notre pierre à la construction d'un monde meilleur, alors nous aurons nous aussi gagné à être membres de l'ONU. C'est pour moi une joie et un honneur de vous affirmer la volonté de la Suisse de participer activement aux travaux des Nations Unies.

---

10 *Note manuscrite: et.*